

# ***RÈGLEMENT PARTICULIER***

***ONZAIN 2022***

**27<sup>ème</sup> 24 Heures 4L d'ONZAIN**

**18 et 19 Juin 2022**

**ONZAIN 41**

## ARTICLE 1 ORGANISATION

L'A.S.A. A.C.O. Perche Val de Loire en qualité d'organisateur administratif organise les 18 et 19 Juin 2022 avec le concours de l'association Onzain 24 heures 4L en qualité d'organisateur technique une compétition automobile de 4L intitulée

### 27<sup>ème</sup> 24 heures 4L d'ONZAIN

Le présent règlement a été enregistré par La Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire le 22 Avril 2022 sous le numéro 017/2022 et par la FFSA sous le permis d'organisation n° 317 en date du 25 Avril 2022.

#### 1.1. OFFICIELS

Présidente du Collège des commissaires sportifs	Sophie GARDIA Licence 1504/54158
Membre du Collège des Commissaires sportifs	Luc DEAN Licence 1202/6495
Membre du Collège des Commissaires sportifs	Gérard TREMBLAY Licence 1504/209337
Directeur de course	Jacques COURTIN Licence 1504/6233
Directeur de course adjoint	Sylvain MONNIER Licence 1307/9936
Directeur de Course adjoint	Sylvie MONNIER Licence 1307/9968
Commissaire Technique responsable	Sylvain MENORET Licence 1507/8845
Commissaire Technique	Franky MAIRE Licence 1507/50428
Relation concurrent	Rémy DUMOND Licence 1511/3808
Relation concurrent	Patrick CERISIER Licence 1117/189022
Chronométréur	José FRAILE Licence 1507/321236

Responsable de la mise en place des moyens de Secours et de la remise en état du terrain

Thomas CHOLLET

Médecins Chefs

Sylvain RENARD  
Yves TOUCHAIN

Responsable Sécurité  
Responsable Service Presse  
Référént COVID

Thomas CHOLLET  
Flavien BAILLON  
Greg CHOLLET

#### Organisateur technique

Nom : Onzain 24 heures 4L,

Romain LAFOND

#### 1.2 HORAIRES

Parution du règlement Dès validation par la FFSA Clôture des engagements 29/05//2022 à minuit

Publication de la liste des engagés 12/06/2022 à 18h

Vérifications circuit, 18/06/2022 de 8h à 10h 1<sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs circuit, 18/06/2022 à 08h30

Briefing obligatoire circuit, 18/06/2022 à 14 h

Essais découverte du circuit avec essais des transpondeurs 18/06/2022 de 10h à 11h30

Qualifications pour ordre de départ 18/06/2022 11h30

Positionnement des voitures sur la grille de départ 18/06/2022 de 14h30 à 14h45 Début de la Course 18/06/2022 à 15h

Fin de la Course 19/06/2022 à 15h

Affichage des résultats provisoires 19/06/2022 à 15h15

Podium 19/06/2022 à 15h45

### 1.3 VERIFICATIONS

Les vérifications administratives se dérouleront le 18 Juin 2022 de 08h00 à 10h00.

Les vérifications techniques se dérouleront le 18 Juin 2022 à 08h15 à 10h15 dans les stands ou sur le circuit

Chaque concurrent recevra une convocation individuelle. Si à la date du samedi 11 juin le concurrent n'a pas reçu sa confirmation d'engagement, il lui appartient de prendre contact avec l'organisation au n° de téléphone suivant 06 86 41 44 55 :

## ARTICLE 3 : CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1 ENGAGEMENTS

Les engagements sont reçus au 19 Rue des charmilles 41350 SAINT GERVAIS LA FORET, ils sont limités à 25 équipages.

Les engagements, accompagnés du droit d'engagement devront être reçus au plus tard le 29 Mai 2022 à minuit. Pour être pris en compte les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement, ils sont fixés à 120 euros par pilote.

Les chèques devront être libellés à l'ordre Onzain 24 heures 4L

Si quatre jours avant la compétition, le nombre d'engagés est inférieur à 10, l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

### 3.2 ÉQUIPAGE

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord.

Une voiture sera pilotée par 3 à 6 pilotes, un pilote ne pourra conduire qu'une seule voiture. Chaque pilote devra présenter aux vérifications une licence en cours de validité ou un Titre de Participation valable pour la discipline.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Licence Régionale Concurrent Conducteur Terre (RCCT) FFSA en cours de validité ou de titre de participation Régional Terre (TPRT) pour l'épreuve, au minimum.

## ARTICLE 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1 Voitures admises

Elles devront être conformes au « règlement technique 4L CROSS ».

L'intégralité de la piste, de la zone d'assistance et de la zone de ravitaillement étant éclairée dès besoin, **les phares additionnels ne sont pas autorisés.**

### 4.2 Numéro

En conformité avec les règles « règles spécifiques endurance 4L CROSS 2021 » (article 4.4)

Ce numéro sera identique au numéro de stand.

Le numéro sera attribué par l'organisateur après la validation du dossier et fourni par l'équipage

## ARTICLE 5 : PUBLICITE

### 5.1 Publicité

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications

## ARTICLE 6 : SITE ET INFRASTRUCTURE

### 6.1 Parcours

L'épreuve se déroule sur le circuit de DUGNY à ONZAIN, d'une longueur de 970 m et d'une largeur comprise entre 10 et 18 mètres Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 16 avril 2019 sous le n° 41 15 19 0323 2cv Reg 0970

L'accès au circuit se fait par la D45 reliant ONZAIN à Chambon sur Cisse

### 6.7 Tableau d'affichage

Le tableau d'affichage sera situé près du podium. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés

### 6.8 Permanence

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par les chargés des relations avec les concurrents à proximité du collège des commissaires sportifs ainsi que des parcs. Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition au 06 86 41 44 55.

## ARTICLE 7 : DÉROULEMENT DE LA COURSE

Course d'endurance de 24 heures sur circuit terre avec départ donné arrêté.  
L'équipage ayant réalisé le plus grand nombre de tours en piste, sera déclaré vainqueur.  
Départ donné le 18 juin à 15H,  
Arrivée constatée le 19 juin à 15H

### 7.1 Briefing

Le briefing oral des pilotes aura lieu à 14 heures

### 7.6 Parc Fermé Final

Selon règlement spécifique de chaque discipline.

## ARTICLE 9 : CLASSEMENTS

Un classement officieux provisoire sera affiché toutes les heures au tableau d'affichage.  
Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes après l'arrivée. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage de résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

## ARTICLE 10 : PRIX

### 10.3 COUPES

Coupe à chaque pilote des 3 équipages vainqueurs et 1 médaille à chaque pilote des équipages suivants (en fonction des possibilités financières du club)

### 10.4 REMISE DES PRIX

La remise des coupes aura lieu, au podium à 15h45

## ARTICLE 11 : RÈGLES TECHNIQUES ET DE SÉCURITÉ

### 11.1 Commissaires prévus par l'organisateur

Nombre de postes de commissaires de piste 6  
Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve 18  
Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité 2 de 6 kg (1 poudre et 1 neige carbonique)

### 11.2 MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2./2.2.3 de la réglementation médicale et à l'article IIA7 des RTS

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.  
Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs  
Nombre d'ambulance pour les concurrents : 1 équipée réanimation  
Il n'y a pas d'équipe d'extraction prévue.

### 11.3 RAVITAILLEMENT

Temps d'arrêt minimum de 5 minutes, pilote hors du véhicule.

La personne manipulant l'essence devra être équipée:

- Une combinaison intégrale en coton
- Une paire de gants en cuir
- Une cagoule ignifugée
- Une paire de lunettes de protection

Une tierce personne doit tenir un extincteur en cas de problème ( le pilote pouvant faire foi )